



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FNDAE

Question écrite n° 21921

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement en zone rurale après que la loi de finances pour 2003 décidé la réorientation de la dotation du pari mutuel urbain qui était allouée au fonds national de développement des adductions d'eau. En effet, il apparaît que dans de nombreuses régions, et notamment en Champagne-Ardenne le budget dont disposent les collectivités locales s'en trouve très considérablement réduit. Il lui demande par conséquent de bien vouloir préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour donner aux départements et aux régions les moyens d'améliorer leurs réseaux d'adductions d'eau.

Texte de la réponse

Les recettes du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) sont constituées par la redevance sur le mètre cube d'eau consommé et jusqu'en 2002 par un prélèvement sur les recettes du pari mutuel. Lors de la discussion budgétaire 2003, les recettes du fonds ont été amputées par la non-affectation du prélèvement sur le pari mutuel, compte tenu de l'existence de reports importants de crédits de paiement qui représentaient, fin 2002, l'équivalent de deux années moyennes de programmation. Par ailleurs, dans le cadre de la directive « nitrates », le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), et plus spécialement son volet élevage, a pour objectif d'aider les agriculteurs à adapter leurs équipements et leurs pratiques afin de mieux respecter l'environnement. Début 2003, ce programme a été réorienté afin d'améliorer l'efficacité environnementale des mesures prises et d'en maîtriser le coût. L'intervention du PMPOA est mise en oeuvre en priorité dans les zones vulnérables. L'État s'est engagé, dans ces zones, à achever le PMPOA en 2006. Il a donc été nécessaire, dès 2003 d'accompagner les financements mis en place dans le cadre du budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales, par un effort accru sur le FNDAE, au profit des zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21921

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5503

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7470